

Ce fichier a été téléchargé le lundi 10 août 2020 sur [Criminocorpus](#), Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.  
25 juin 2014

- [Citer cette page](#)

**Pour citer cette page**

Législation, *Musée Criminocorpus* publié le 25 juin 2014, consulté le 10 août 2020.  
Permalien : <https://criminocorpus.org/fr/ref/25/17556/>

# Code civil

## Chapitre I — De l'adoption

### Extrait

#### Article 345

##### Version du 29 juillet 1939

Texte source : *Décret relatif à la famille et à la natalité françaises.*

Un Français peut adopter un étranger ou être adopté par un étranger. L'adoption est sans effet sur la nationalité.

---

##### Version du 19 octobre 1945

Texte source : *Ordonnance portant code de la nationalité française.*

Un Français peut adopter un étranger ou être adopté par un étranger.